

**MUTUALIZE CORPORATION**  
Société anonyme au capital de 1 315 016,59 Euros  
25C Rue de Ponthieu – 75008 PARIS  
482 899 002 RCS PARIS

---

**ORDRE DU JOUR  
ET TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 22 JUIN 2017**

**ORDRE DU JOUR**

- 1/ Rapport de gestion du conseil d'administration ; rapport complémentaire du conseil d'administration sur l'utilisation des délégations de compétences reçues en matière d'augmentation de capital***
- 2/ Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ; rapport complémentaire du commissaire aux comptes sur l'utilisation par le conseil d'administration des délégations reçues en matière d'augmentation de capital***
- 3/ Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus aux administrateurs***
- 4/ Affectation du résultat***
- 5/ Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du code de commerce ; approbation de ces conventions***
- 6/ Pouvoir pour les formalités***
- 7/ Questions diverses***

**PROJET DE RESOLUTIONS**

**1<sup>ERE</sup> RESOLUTION : Proposition de votre Conseil d'Administration : VOTE POUR**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport complémentaire du Conseil d'Administration, ainsi que des rapports général et complémentaire du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

**2<sup>EME</sup> RESOLUTION : Proposition de votre Conseil d'Administration : VOTE POUR**

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 765 487,61 euros :

- à hauteur de 643 625,39 euros sur le compte « réserve indisponible pour apurement de pertes » constituée à l'occasion de la réduction de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2016

- et pour le solde, soit 121 862,22 euros, par affectation au compte « report à nouveau ».

L'assemblée constate que les capitaux propres de la Société se trouvent reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

**3<sup>EME</sup> RESOLUTION** : Proposition de votre Conseil d'Administration : VOTE POUR

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

**4<sup>EME</sup> RESOLUTION** : Proposition de votre Conseil d'Administration : VOTE POUR

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.